



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'Aménagement du Clos d'Arletty - Commune de Rémire-Montjoly

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL CLOS D'ARLETTY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 1 1 3 8 4 4 3 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

5499 - SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains - 39 - 47 b)	39: Terrain d'assiette = 6,2 hectares Le projet est soumis à l'examen au cas par cas 47: La surface déboisée fragmentée sera de 4,89 hectare. Le projet est soumis à l'examen au cas par cas selon le point b).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet consiste en un projet d'aménagement par la création de 109 logements dont 45 T4, 18 T5 et 7 bâtiments collectifs regroupant des T2 et T3. Le projet ne comprend pas de travaux de démolition.
Dans le cadre du projet, des voiries seront réalisées afin de permettre l'accès aux lotissements. Des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales de toitures seront mis en place afin de ne pas porter atteinte aux milieux récepteurs ou aux infrastructures environnantes.
L'ensemble des logements créés dans le cadre de ce projet sera raccordé au réseau d'assainissement collectif en vue de traiter les eaux usées produites. Le projet a fait l'objet d'un accord favorable de raccordement au réseau de la part de la CACL.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une forte demande de logements sur le territoire de l'île de Cayenne et sur la commune de Rémire-Montjoly. Il s'agit donc de créer des logements décents et salubres, ainsi que les infrastructures qui y sont liées (voiries, ouvrages de gestion des eaux de ruissellement, locaux poubelles, parc pour enfants, etc...).

Il a été prévu d'intégrer le projet dans le paysage existant et de conserver au mieux les zones boisées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la phase travaux, des opérations de déboisement et de terrassement seront nécessaires. La création des logements sera réalisée en maintenant une organisation commune des différents corps de métiers.

Les déchets de chantier seront stockés sur site dans des bennes adaptées et seront évacués vers les filières de valorisation adéquates si existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois le projet achevé, une gestion des réseaux sera réalisée par un gestionnaire non identifié à l'heure actuelle. Il s'agira d'entretenir régulièrement le réseau de gestion des eaux pluviales afin d'éviter tout encrassement, de vérifier le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet s'étendra sur une surface totale de 4,97 hectare au droit de la parcelle AT1132 d'une superficie totale de 6,23 hectare. La surface totale imperméabilisée sera de 2,2 hectare, soit environ 35% de la surface de la parcelle.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe Route du Bois Arouna à Rémire Montjoly.
Parcelle AT1132 du cadastre de Rémire-Montjoly

Coordonnées géographiques en RGF95 UTM22
X: 356 911
Y: 543073

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Rémire Montjoly.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rémire Montjoly est couverte par différents plans de prévention des risques: - Inondations: le site n'est pas concerné par le risque inondation - Technologiques: le site est en dehors du périmètre de risque de la SARA, située au dégrad des cannes - Mvt: le site se situe dans une zone d'aléa faible à nul, en amont de zones d'aléas plus élevés. La zone est donc constructible, avec maîtrise des rejets d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de ces logements implique le déboisement de 4,89 hectares.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de réaliser le projet d'aménagement, une zone de 4,8 hectares sera déboisée. Une zone de 1,4 hectare sera maintenue boisée afin de permettre la continuité écologique. Une bordure boisée de 20mètres sera également conservée sur tout le côté Ouest et Nord de la parcelle. La conservation de ces zones boisées, permettra de ne pas interrompre le corridor forestier entre le Mont Saint-Martin et la Montagne du Tigre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en zone verte du PPMvt, zone d'aléa faible à nul en amont de zones d'aléas plus élevées. La zone est donc constructible avec maîtrise des rejets d'eau. Cette composante a été intégrée lors du dimensionnement du réseau de gestion des eaux pluviales au droit du site. Une attention particulière a été portée afin de respecter la neutralité hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet (création de logements), celui-ci engendra des déplacements et trafics tant pendant la phase de travaux que pendant la phase d'exploitation. Pendant les travaux, des engins de chantier circuleront sur le site (pelles mécaniques lors de la phase de déboisement/ terrassement-4mois), véhicules légers et rares camions pendant la phase de gros œuvre-16mois. Pendant la phase d'exploitation, le trafic engendré est estimé à 200 véhicules environ (sur la base de 2 véhicules par logements).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet pourra être source de bruit, principalement au cours de la phase de déboisement/terrassement. Cette phase est estimée durer 4mois environ. Lors des travaux de gros œuvre les bruits générés seront beaucoup moins importants. Notons que les bruits qui pourront être générés ne le seront pas en continu. Au cours de la phase exploitation, le projet ne sera pas source de bruit particulier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations, uniquement au cours de la phase de travaux concernant les opérations de déboisement et de terrassement. Les engins de chantier utilisés pourront provoquer des vibrations localisées du sol, sur un rayon de quelques mètres autour de l'engin mécanique. Ces vibrations ne seront pas continues mais auront lieu uniquement lors du fonctionnement des machines, à savoir environ 8 heures par jour. La phase de déboisement/terrassement est estimée à 4 mois.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage nocturne sera mis en place par un souci de sécurité. Cependant, cet éclairage respectera les contraintes de l'éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des rejets dans l'air de particules fines lors des opérations de déboisement/terrassement. Cette phase ne sera pas continue et est estimée durer 4 mois environ. Des gaz d'échappement seront également rejetés dans l'air lors de la phase de travaux (déboisement/terrassement). Lors des travaux de gros œuvre, les rejets atmosphériques seront faibles ainsi qu'en phase d'exploitation où ces rejets ne consisteront qu'en des gaz d'échappement ponctuels lors de la circulation dans les lotissements.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eau pluviales ne seront pas supérieurs à ceux avant aménagements. La réalisation de bassins de rétention permettra de tamponner le surplus lié à l'imperméabilisation des sols.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets d'eaux usées seront produits par ce lotissement, toutefois, ces rejets seront collectés et orientés via le réseau d'assainissement collectif vers la station de traitement de la Morne Coco.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera la production de déchets tant lors de la phase de travaux que d'exploitation. Lors des travaux (16 mois pour le gros œuvre), les déchets produits seront stockés dans des conteneurs adaptés avant d'être orientés vers les filières de valorisation adéquates. Lors de la phase d'exploitation, les déchets produits seront de type Ordures ménagères et assimilés et seront acheminés via le système de collecte de la CACL vers le centre de stockage des Maringuins. Les lotissements seront concernés par la collecte du tri sélectif.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, un diagnostic archéologique a été réalisé en Février 2016. Suite au rapport d'intervention, les contraintes archéologiques ont été levées pour ce site. L'accusé de réception du rapport final est joint en Annexe. Le rapport final complet d'opération peut être consulté si nécessaire sur simple demande. Le projet ne porte donc pas atteinte au patrimoine culturel, architectural ou archéologique
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu des éléments disponibles à l'heure actuelle, les incidences du projet identifiées ci-dessous ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

La zone située au Nord du site a été déboisée au courant de l'année 2016, toutefois, le site a été laissé tel quel depuis.

Concernant la route traversant le projet des Clos d'Arletty d'Ouest en Est, cette voirie a été imposée par la Mairie de Rémire-Montjoly et leur sera rétrocédée à la fin de l'aménagement des lotissements. Les intentions de la commune vis à vis de cette voirie ne nous ont pas été précisées.

Ainsi, à l'heure actuelle et compte tenu des éléments de contexte disponible, les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projet existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre de cet aménagement, des techniques alternatives de revêtements de surface seront mise en place au droit des zones de stationnement. En effet, des revêtement de type evergreen remplaceront des revêtements imperméables. Ceux-ci permettent de réduire le ruissellement des eaux pluviales tout en préservant la qualité des sols et des nappes souterraines.

Des bassins de rétention des eaux de ruissellement seront également mis en place afin de tamponner les surplus liés à l'imperméabilisation des sols et ainsi respecter la neutralité hydraulique du milieu avant et après aménagement.

Les eaux usées produites par les logements seront collectées via un réseau enterré puis acheminé vers la station de traitement de la Morne Coco par l'intermédiaire du réseau d'assainissement collectif de la CACL.

En ce qui concerne la continuité du corridor forestier, une bande boisée de 20m de large sera maintenue en place au Nord du site, afin de maintenir cette continuité forestière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire et compte tenu de l'attention particulière qui a été portée à limiter l'imperméabilisation des sols et le déboisement de la parcelle, nous ne jugeons pas nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale. En effet, nous avons veillé en amont à intégrer au mieux la préservation de l'environnement initial à notre projet. Dans les cas échéant, nous avons tenus à mettre en place les meilleures techniques disponibles afin que notre projet porte le moins possible atteinte à l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
En dernière page du dossier annexe est joint l'accusé de réception du rapport final du diagnostic archéologique. Ce document se rattache à la partie 6.1 - Patrimoine/cadre de vie/population.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cayenne le, 13 Septembre 2017

Signature  **SARL ARLETTY**
48, ZA GALMOT - BP 70505
97332 CAYENNE CEDEX
Tél.: 0594 31 40 65 - Fax : 0594 31 54 80
RCS CAYENNE TMC 811 437 (2015 B 434)